

Les plaines d'Abraham : un livre d'histoire au coeur de la ville

Hélène Quimper

Numéro 93, juin 2008

Québec 400 ans : histoire et lieux de mémoire

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/6891ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Quimper, H. (2008). Les plaines d'Abraham : un livre d'histoire au coeur de la ville. *Cap-aux-Diamants*, (93), 49–51.

LES PLAINES D'ABRAHAM : UN LIVRE D'HISTOIRE AU CŒUR DE LA VILLE

PAR HÉLÈNE QUIMPER

Véritable livre d'histoire au cœur même de la ville de Québec, les plaines d'Abraham sont un lieu mythique, un lieu de mémoire, témoin privilégié de notre passé. Le site a été un champ de bataille deux fois plutôt qu'une lors de la guerre de Sept Ans, pour ensuite être intégré au système défensif de la ville et, à ce titre, être préservé par les autorités militaires. Le XIX^e siècle, avec ses tendances et ses pressions, obligera toutefois à un questionnement relativement au devenir du site...

Le 11 novembre 1871, les troupes britanniques quittent Québec, remettant l'ensemble de leurs propriétés au gouvernement canadien. Parmi celles-ci : les plaines d'Abraham, situées alors entre l'actuel Musée national des beaux-arts du Québec et le Collège Mérici. Loué des Ursulines en 1802 pour une période de 100 ans, le site sert, jusqu'à cette date, de terrain d'exercices. Le départ des militaires laisse donc le site vacant et, surtout, sans vocation véritable.

LA VOGUE DES PARCS URBAINS

Parallèlement, en Amérique du Nord, la seconde moitié du XIX^e siècle est une époque déterminante pour l'aménagement de parcs urbains. Avec l'apparition de ceux-ci, un idéal a germé et circulé : un vaste parc devrait être aménagé au milieu de chaque grande ville. Révélant ses vertus civiques en offrant aux classes laborieuses un espace vert, faisant office de poumon dans la ville, cette entreprise est une réponse à l'urbanisation et, surtout, à l'industrialisation. Et Québec n'est pas insensible à ce courant, inspiré de l'hygiénisme urbain. De par leur position, les plaines d'Abraham s'imposent comme étant l'endroit rêvé pour réaliser un tel projet; surtout que, déjà à cette époque, des guides publiés à l'intention des touristes vantent les mérites de ce site *glorieux* et *naturel*.

En outre, depuis déjà quelques décennies, le développement urbain exerce une pression sur des secteurs toujours vacants de la ville, secteurs dont font partie les plaines d'Abraham. Par son positionnement sans pareil, le site est convoité et menacé de lotissement; nombreux sont les particuliers qui aimeraient bien s'y loger. Sensibles à cette pression résidentielle et désireuses de participer au développement urbain, les Ursulines, propriétaires du lot 165, dit des plaines d'Abraham, annoncent leur intention de lotir ce vaste terrain – dès la fin



Fredrick G. Todd.
(Musée McCord).

du bail qui les lie au gouvernement fédéral – afin de le livrer à la construction domiciliaire. C'est donc dans ce contexte bien particulier que le gouvernement du Canada obtient la responsabilité du site en 1871.

LA PRESSION DES PROMOTEURS FONCIERS

Les intentions des Ursulines soulèvent un véritable tollé. Pour plusieurs, il est inadmissible que l'appétit foncier de la croissance urbaine engouffre le site de si mémorables batailles car c'est sur ce lieu, le 13 septembre 1759 et le 28 avril 1760, que les hautes destinées de l'Amérique du Nord ont été décidées et, à ce titre, le terrain doit être dédié et consacré à l'illustration du pays. La parution, en 1899, d'un pamphlet publié par la Literary and Historical Society of Quebec consolidera cet argumentaire. La charge symbolique et émotive que sous-tendent les plaines d'Abraham est alors exacerbée. L'opinion publique se mobilise en faveur de la préservation du site. De partout au Canada, particuliers, regroupements, journaux demandent à Ottawa de sauvegarder ce lieu historique afin d'en faire un parc commémoratif. Face à ces pressions soutenues, le gouvernement fédéral, alors dirigé par sir Wilfrid Laurier, n'a d'autre choix que d'agir.

Vue partielle du parc des Champs-de-Bataille, 1909. (Archives de la Commission des champs de bataille nationaux).



Représentation de l'Ange de la paix, 1908. *The Standard*. (Archives de la Commission des champs de bataille nationaux).

Après de longues négociations, les Ursulines acceptent de se départir de leur terrain au profit de la ville de Québec. Le 20 septembre 1901, pour un montant de 80 000 \$, les religieuses cèdent au gouvernement fédéral le site tant convoité, à condition qu'il soit transformé en parc public. Le même jour, la gestion des plaines d'Abraham est transférée, par bail emphytéotique, à la Ville de Québec. Le site est finalement préservé, mais il faudra toutefois attendre encore quelques années avant que le projet de parc ne se concrétise.

LES FÊTES DU TRICENTENAIRE

À l'approche du 300^e anniversaire de la ville de Québec en 1908, les plaines d'Abraham redeviennent d'actualité. Depuis qu'elles sont propriété de la Ville, seulement quelques arbres y ont été plantés et aucun concept d'aménagement n'a encore été développé; le sol a peut-être été préservé, mais il reste encore à le nationaliser et à le sacraliser. En 1904, le greffier de la ville, Honoré-Julien-Jean-Baptiste Chouinard, tente d'éveiller l'intérêt de la population face à l'anniversaire qui arrive et suggère, entre autres, la création de parcs. Appuyé par la Société Saint-Jean-Baptiste, il parvient à intéresser le maire George Garneau au projet. Celui-ci demande alors à la Commission d'histoire et d'archéologie de réfléchir à la nature des célébrations du tricentenaire et de proposer quelques projets à réaliser.

La principale recommandation contenue dans le premier rapport de cette commission, daté de 1907, est la réalisation d'un parc qui, s'étendant des murs de la citadelle jusqu'à la propriété des Ursulines (Mérici), rejoindrait le monument des

Aménagement de la côte Gilmour, 1931. (Archives de la Commission des champs de bataille nationaux).

Braves sur le chemin Sainte-Foy, avant de revenir vers Québec en suivant le bord du coteau Sainte-Geneviève; en somme un parc sans rival, un panorama naturel incomparable.

Intéressé à concrétiser ce projet, le maire Garneau amorce une série de représentations auprès du premier ministre Laurier. Il souhaite obtenir de l'argent pour assurer le succès des fêtes du tricentenaire et enfin concrétiser l'aménagement du parc tant souhaité; les deux projets deviennent alors indissociables. Mais encore une fois, les négociations seront longues; et une nouvelle voix se joindra à elles.

Gouverneur général du Canada depuis 1904, sir Albert Henry George Grey, 4^e comte Grey, se sent fortement interpellé par le projet de faire des champs de bataille un seul parc national qui honorerait la mémoire des combattants britanniques et français de 1759 et 1760. Il va même plus loin : il désire y ériger l'Ange de la paix, une statue colossale qui dépasserait de 30 centimètres la statue de la Liberté, et projette que les édifices qui nuisent à la création du parc soient détruits. Mais tout cela exigerait des sommes considérables. C'est pourquoi il amorce sans tarder une collecte de fonds internationale. Des deux millions de dollars espérés, il n'obtint que 550 000 \$. Grey devra oublier certains de ses rêves, dont l'Ange de la paix, mais ce montant, destiné en totalité à la création du parc, s'avérera fort utile en temps et lieu...

Les négociations entre la Ville de Québec et le gouvernement fédéral aboutissent finalement en avril 1907 lorsque Laurier accepte que son gouvernement contribue aux fêtes du tricentenaire par un montant de 300 000 \$, à condition que celles-ci soient placées sous l'autorité d'une commission fédérale. Toutefois, en raison de contraintes diverses, les dispositions législatives nécessaires pour officialiser le tout devront attendre au début de l'année suivante.

ACHATS, TRACTATIONS ET NÉGOCIATIONS

C'est finalement le 17 mars 1908 que la loi créant la Commission des champs de bataille nationaux est sanctionnée. Placé sous la présidence du maire George Garneau, le nouvel organisme reçoit comme mandat d'acquiescer et de conserver les grands champs de bataille historiques de Québec, de rétablir autant que possible dans les grandes lignes leur physionomie originaire et de les convertir en un parc national. Les plaines d'Abraham seront sauvegardées et dorénavant désignées parc des Champs-de-Bataille, premier parc historique national au Canada. Préservé depuis un certain temps, le sol est maintenant nationalisé; reste à le sacraliser.

Après avoir réalisé son premier mandat avec brio et avoir fait des fêtes du tricentenaire un véritable succès, la Commission peut se consacrer à son mandat permanent : la préservation et l'aménagement du parc des Champs-de-Bataille. Lorsqu'elle se met à la tâche, la Commission a dans ses coffres les 550 000 \$ accumulés par lord Grey, par le fédéral elle ne possède que le terrain acquis des Ursulines par le fédéral en 1901 et doit composer avec un site fort encombré. Sur les terrains convoités se retrouvent l'armurerie Ross, l'arsenal et son laboratoire, un champ de tir, la prison, un observatoire astronomique, des maisons le long de l'avenue menant au monument Wolfe, le pavillon des patineurs ainsi qu'un terrain de golf.

L'achat des terrains qui agrandiront l'espace restreint des plaines d'Abraham dans ses limites de 1908 se fera progressivement. D'est en ouest, la Commission entend acquérir : les Cove Fields, qui appartiennent au ministère de la Milice (aujourd'hui Défense nationale); certaines propriétés privées dont une vieille ferme du Séminaire de Québec de même qu'un lot enclavé dans cette ferme qui appartient aux Dominicains; les terrains appartenant au gouvernement du Québec et sur lesquels est bâtie la prison; ceux situés près du monument des Braves qui sont déjà subdivisés; et, enfin, une partie du terrain appartenant aux Ursulines (Mérici) dans le but d'y tracer une avenue qui prolongerait la côte Gilmour en reliant le chemin Saint-Louis et l'Anse-au-Foulon (aujourd'hui rue De Laune).

Or, ces acquisitions ne se font pas sans difficultés : les négociations avec le gouvernement du Québec pour les terrains de la prison aboutissent en 1911, avec toutefois une réserve quant à l'édifice et une partie du terrain; devant l'impossibilité de s'entendre avec le Séminaire, les Dominicains et les propriétaires des terrains près du monument des Braves, la Commission doit avoir recours aux tribunaux; les négociations avec les Ursulines, qui débutent en 1912, traînent jusqu'en 1926; enfin, le ministère de la Milice ne consent à céder les Cove Fields qu'en 1928. Ces acquisitions et bien d'autres porteront la superficie actuelle du parc des Champs-de-Bataille à 108 hectares (266 acres).

UN ARCHITECTE PAYSAGISTE EN RENFORT

Dès qu'elle amorce ces acquisitions, la Commission entend préserver et rehausser la beauté naturelle du site et, pour ce faire, retient les services, en mai 1909, du premier architecte paysagiste à résider au Canada, Frederick G. Todd. Dans le rapport qu'il soumet en novembre de la même année, Todd est de toute évidence inspiré par son mandat : « De par son emplacement sans pareil et ses associations historiques pour ainsi dire incomparables, cette propriété, où le sort du Canada, voire tout le continent, a plus d'une fois été en jeu, a manifestement toutes les qualités d'un parc par excellence. » Déjà préservé et nationalisé, le site est en voie d'être sacralisé.



Le plan d'aménagement conçu par Todd et les travaux qu'il commande prendront tout près de 50 ans à être réalisés, et ce, en raison de restrictions budgétaires et du ralentissement des travaux occasionnés par les deux guerres mondiales. La crise économique de 1929, quant à elle, aura l'effet inverse : le programme de secours au chômage favorisera l'embauche de chômeurs et augmentera la main-d'œuvre sur le parc. C'est à cette période que le parc des Champs-de-Bataille prend véritablement forme. Il est à noter qu'encore aujourd'hui, le plan d'aménagement de Frederick G. Todd demeure une référence incontournable lors de la réalisation de travaux sur le parc.

■ Aménagement du parc des Braves, 1913. (Archives de la Commission des champs de bataille nationaux).

SE SOUVENIR

Issu du besoin de se souvenir des combattants de 1759 et 1760, le parc des Champs-de-Bataille s'est développé dans le respect de l'esprit des lieux, ancré dans ses beautés naturelles et sa valeur historique, et est devenu un lieu de mémoire incontournable. Visitant le parc, l'utilisateur peut s'y rappeler autant les hauts faits des premiers explorateurs et défricheurs de la colonie que les affrontements des héros des batailles de 1759 et 1760 et l'occupation qui s'ensuivit par les militaires. Mais parallèlement à cette grande histoire, une autre plus personnelle habite celui qui fréquente le parc : celle du souvenir de ses premières manifestations et revendications, de ses premiers grands rassemblements festifs, de ses dépassements sportifs, de ses promenades paisibles. Indéniablement, le parc des Champs-de-Bataille nourrit les souvenirs et éveille les mémoires. ♣

■ Hélène Quimper est historienne à la Commission des champs de bataille nationaux.

Pour en savoir plus :

Jacques Mathieu et Eugen Kedl. *Les plaines d'Abraham : le culte de l'idéal*. Sillery, Les éditions du Septentrion, 1993. 312 p.

H.V. Nelles. *L'histoire spectacle : le cas du tricentenaire de Québec*. Montréal, Boréal, 2003. 428 p.